

# COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 18 mars 2022

## **La CFE-CGC Métallurgie signe l'accord sur les salaires minima hiérarchiques (SMH) ingénieurs et cadres 2022 à hauteur de +3,1%**

La CFE-CGC Métallurgie a signé avec l'UIMM, le 18 mars 2022, l'accord revalorisant les barèmes des appointements annuels minimaux Ingénieurs & Cadres de la branche Métallurgie à hauteur de +3,1% pour l'année 2022.

Cette revalorisation tient compte des perspectives d'inflation pour l'année 2022 ainsi que de la situation économique contrastée des entreprises de la branche.

À la demande de la CFE-CGC, elle est assortie de deux clauses :

- un rendez-vous anticipé, dès la fin de cette année, pour les négociations des SMH Ingénieurs et Cadres 2023 sur la base d'un bilan économique 2022,
- l'engagement de négociations dès le 1er trimestre 2023 sur la nouvelle grille unique de classification applicable en 2024.

L'audience CFE-CGC est de 53% de la population des ingénieurs et cadres de la branche.

### **Contact presse :**

Gabriel Artero, Président | 06.76.60.30.90